



## PREFECTURE DE LA REUNION

### SECRETARIAT GENERAL

Direction des Actions Interministérielles

Bureau de l'Emploi, de l'Insertion  
De la Formation et de la Mobilité

### *ATTESTATION D’AFFICHAGE*

==--==

Le Préfet de la Réunion certifie avoir reçu de la mairie du Tampon, le certificat d’affichage précisant que la décision préfectorale concernant la demande présentée par la société SORESUM, en vue de l’extension du supermarché « Champion » et la création d’une galerie commerciale au n° 165 Rue Hubert Delisle au Tampon, a bien été affichée en mairie du Tampon pour une période de deux mois, à compter du 18 juillet 2005.

Fait à Saint-Denis, le 18 août 2005

Pour le Préfet  
Et par délégation,  
Le Directeur

Signé : Pierre BALCON